Par e-mail

La Belgique veut forcer Engie à rembourser les provisions nucléaires

Maxime Vande Weyer
10 décembre 2021 04:50

La ministre de l'Énergie veut forcer Electrabel à rembourser les provisions nucléaires qui lui étaient reprêtées, afin d'assurer la disponibilité des montants nécessaires pour démanteler les centrales et gérer les déchets radioactifs.

"Voici le paquet à 9 milliards d'euros", lance, sourire en coin, la ministre fédérale de l'Énergie Tinne Van der Straeten (Groen) alors qu'elle s'apprête à nous dévoiler **son avant-projet de loi sur les provisions nucléaires**.

Le dossier, qu'elle juge "hautement plus important que celui de l'éventuelle prolongation de deux réacteurs" ou "la lettre de la direction d'Engie au gouvernement", est gros de plusieurs centaines de pages et trône sur son bureau, prêt à entamer son chemin législatif, à compter de ce vendredi. **Et il pourrait bien avoir l'effet d'une bombe**.

13,9 milliards
d'euros
À l'heure actuelle, les provisions nucléaires se montent à 13,9 milliards d'euros, dont 9,1 milliards sont reprêtés à Electrabel.

Des provisions reprêtées

En secret, et alors que les partis du pays se déchiraient autour de la question de la prolongation des réacteurs, Tinne Van der Straten a travaillé à la résolution d'une inquiétude qui dure depuis 2003: la disponibilité des **provisions nucléaires**. Celles-ci, constituées par l'exploitant des centrales, Engie Electrabel, **doivent permettre d'assurer le financement du démantèlement des réacteurs et de la gestion du combustible irradié** (des déchets radioactifs).

À l'heure actuelle, ces provisions **se montent à 13,9 milliards d'euros**. Mais le problème, du point de vue de l'État belge, c'est qu'**une large portion de celles-ci (environ 9,1 milliards) est reprêtée à l'exploitant** par sa filiale chargée de gérer ces fonds, Synatom, de sorte qu'**elles risquent de ne pas être disponibles au moment où elles seront nécessaires**: à l'heure de la fermeture des réacteurs et du démarrage du démantèlement.

41 milliards
d'euros

Selon les estimations actuelles, le coût de la fin du nucléaire s'élèverait à 41 milliards d'euros (8 pour le démantèlement et 33 pour la gestion du combustible usé).

Remboursement

Pour éviter que le coût de la sortie du nucléaire ne retombe sur le contribuable en cas, par exemple, de faillite d'Electrabel, **la ministre de l'Énergie s'est attelée à modifier la loi du 11 avril 2003**. Ici, son but est de **garantir "que les ressources nécessaires seront disponibles à temps** pour financer le démantèlement des centrales nucléaires et l'élimination du combustible usé".

Pour ce faire, l'avant-projet de loi Van der Straeten entend **s'assurer que c'est bien l'exploitant qui s'acquittera de la totalité du coût de la fin de l'atome**, estimé aujourd'hui à **41 milliards d'euros**, tout en renforçant le contrôle de la Commission des provisions nucléaires (CPN), l'organe de contrôle chargé de définir, tous les trois ans, les montants devant être provisionnés. Le projet de loi prévoit, en outre, une gouvernance renforcée de Synatom.

"Engie Electrabel est responsable, pour le nucléaire, d'un impayé de plusieurs milliards et nous l'inscrivons plus fermement dans la loi."
Tinne Van der Straeten

Concrètement, la ministre entend mettre définitivement fin à la pratique qui consistait, pour Synatom, à reprêter le montant provisionné au groupe Electrabel. **Aussi, l'avant-projet de loi prévoit le remboursement des 9,1 milliards dus à Synatom par Electrabel d'ici à 2030**, dont une première volée à raison d'1,5 milliard par an jusqu'en 2025.

"Engie Electrabel est responsable, pour le nucléaire, d'un impayé de plusieurs milliards et nous l'inscrivons plus fermement dans la loi", commente ici la ministre, qui base son projet de loi sur le principe du "pollueur-payeur".

Un fonds de pension à 14 milliards

En outre, la ministre **prévoit que les fonds constitués et gérés par Synatom soient placés dans une sicav de droit belge**. Créée en décembre dernier et baptisée BNLF **(Belgian nuclear liability fund)**, elle permettra ainsi de **rapatrier**, d'ici à la fin 2021, **les 4,3 milliards déjà provisionnés pour la gestion du combustible usé** logés actuellement dans un fonds luxembourgeois et **accueillir, par la suite, les 9,1 milliards reprêtés à Electrabel**. Notons qu'en 2019, Electrabel s'était engagé à rembourser l'entièreté du montant provisionné pour la gestion du combustible usé, soit 6 milliards d'euros, pour 2025.

Le fonds BLNF sera séparé en trois segments: un pour les fonds du démantèlement (...); un deuxième pour la partie des provisions constituée par Luminus (...) et un troisième pour les provisions liées aux déchets (...).

D'ici à 2030, **Synatom aura donc pour responsabilité de gérer un fonds doté de près de 14 milliards d'euros**. L'objectif, naturellement, est de faire fructifier cette somme afin qu'elle suffise à financer l'intégralité de la sortie du nucléaire estimée à 41 milliards, du démantèlement (8 milliards) à l'enfouissement des déchets radioactifs, en passant par l'entreposage temporaire du combustible irradié (au total, 33 milliards). **Un chantier titanesque qui durera, selon la ministre, au moins jusqu'à 2135**.

Le fonds BLNF sera séparé en trois segments: un pour les fonds du démantèlement avec un objectif de 2,5% de rentabilité; un deuxième pour la partie des provisions constituée par Luminus, la filiale belge d'EDF propriétaire d'une partie des centrales avec un même objectif de rendement, et un troisième pour les provisions liées aux déchets qui calquera sa stratégie d'investissement sur le taux d'actualisation actuel des provisions nucléaires pour le combustible usé, à savoir 3,25%. **Ceci signifie que, d'ici à 2081, la sicav devrait pouvoir rapporter 27 milliards d'euros**.

Contrôle renforcé

Cette **manne financière titanesque**, la ministre **espère pouvoir la destiner**, au moins en partie, **au financement de la transition énergétique**. Mais transformer 14 milliards en 41 en 50 ans est un défi de taille.

"Electrabel doit rester fort et ne pas devenir une coquille vide."
Tinne Van der Straeten

Pour s'assurer de la bonne gestion de l'organe, **l'avant-projet de loi entend aussi étendre les responsabilités de la CPN**. Désormais, **en se muant en véritable régulateur**, la Commission sera chargée de s'assurer que les décisions relatives au capital d'Electrabel ne risquent pas de l'appauvrir et, en retour, de l'empêcher de respecter ses obligations de remboursement. **"Electrabel doit rester fort et ne pas devenir une coquille vide"**, explique la ministre.

Par ailleurs, la CPN aura un **rôle consultatif et un droit de regard sur les décisions d'investissement** de l'opérateur et **pourra imposer des sanctions** en cas de non-respect des obligations. Ici, il est question d'**amendes pouvant aller jusqu'à 40 millions d'euros**, d'éventuelles **sanctions pénales** ainsi que d'un **droit de veto sur la distribution de dividendes à la maison-mère** si ceux-ci dépassent 1,5 milliard d'euros.

Côté gouvernance, des administrateurs indépendants feront leur entrée chez Synatom et un comité d'audit ainsi qu'un comité d'investissement seront créés pour passer chaque étape à la loupe.

"Electrabel rappelle avoir toujours fait face à l'ensemble des obligations résultant de son statut d'opérateur nucléaire telles que fixées par la loi de 2003, et continuera d'agir de la sorte."
Electrabel

Coup dur pour Engie

Pour Engie, c'est la douche froide. En remboursant la totalité des provisions à Synatom, sa filiale **Electrabel se retrouve amputée de montants considérables** à investir. De plus, la maison mère **risque de voir ses dividendes** en provenance de son pavillon belge **drastiquement diminués**, étant donné le contrôle qu'exercerait la CPN sur leur distribution. L'an dernier, Electrabel avait distribué près de 693 millions d'euros de dividendes à Engie.

"Nous espérons un vote avant les vacances d'été."
Tinne Van der Straeten

"Electrabel rappelle avoir toujours fait face à l’ensemble des obligations résultant de son statut d’opérateur nucléaire telles que fixées par la loi de 2003, et continuera d’agir de la sorte. **Sa notation de crédit atteste de la solidité de son bilan", a réagi la branche belge d'Engie** qui indique vouloir analyser le projet plus en profondeur.

Avant que la loi Van der Straeten devienne réalité et sécurise, pour de bon, les précieuses provisions, plusieurs étapes restent à franchir. **Ce vendredi, l'avant-projet passera en inter-cabinets, puis débutera son périple législatif**. "Nous espérons un vote avant les vacances d'été", nous confie, optimiste, la ministre de l'Énergie.

Le résumé

- La ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, a préparé **un avant-projet de loi visant à sécuriser les provisions nucléaires**, nécessaires au financement du démantèlement et à la gestion des déchets radioactifs.
- La ministre entend obliger Electrabel à **rembourser d'ici 2030 les 9,1 milliards de provisions qui lui étaient reprêtés par sa filiale**, Synatom.
- En outre, la ministre prévoit un **contrôle accru des décisions d'investissement de Synatom et de la politique de dividendes d'Electrabel**.